Brochure cornée

Informations sur le don de cornées

swisstransplant.org

swiss transplant

Pourquoi le don de cornées ?

Le don de cornées est essentiel car il permet aux personnes greffées de retrouver la vue et ainsi d'améliorer leur qualité de vie sociale et professionnelle.

C'est la greffe la plus pratiquée dans le monde, environ 1000 fois par an en Suisse.

La cornée

Qu'est-ce que c'est la cornée ?
La cornée est la structure la plus externe de l'œil, elle recouvre la surface de l'œil comme une lentille. Elle est transparente et ne fait qu'un demi-millimètre d'épaisseur. Elle est classée dans la catégorie des tissus humains comme les valves cardiaques, la peau, les os.

Quelle est la fonction de la cornée ?
La cornée protège l'œil des éléments extérieurs et transmet la lumière au cristallin et à la rétine. Elle joue ainsi un rôle essentiel dans la vision.

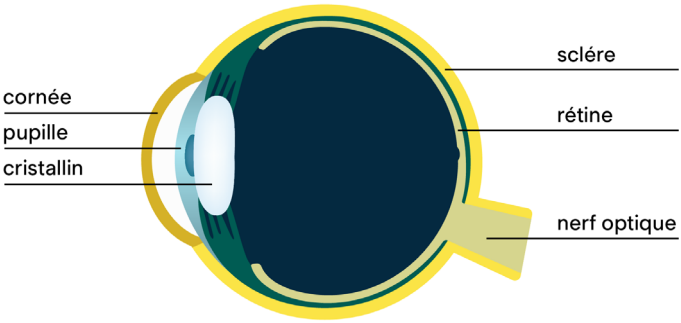

Le don de cornées

Qui peut faire un don de cornées ?

Toute personne décédée peut potentiellement être un donneur de cornées.

Eléments médicaux empêchant le don de cornées

Il y a certaines maladies qui ne permettent pas un don de cornées.
Par contre, l'âge élevé, la myopie, la cataracte ou certains cancers (pulmonaire par exemple) n'empêchent pas ce don.

Il revient au professionnel de rechercher et d'identifier les éléments pouvant exclure ce don chez un défunt. Tous risques de transmission de maladies entre le donneur et le futur receveur doivent être éliminés.

Respect de la voloné du donneur

Comme pour le don d'organes, il faut rechercher la volonté de la personne décédée.

En cas d'accord au don ou en l'absence de directives retrouvées, les proches seront abordés pour évoquer cette possibilité. Lors de cet entretien, les proches sont également informés de la technique de prélèvement pratiquée. Cette démarche se fait toujours dans le respect de la volonté du défunt.

Comment se pratique un prélèvement de cornées ?

Le prélèvement est effectué dans des conditions d'hygiène similaires à une intervention classique. Il peut être réalisé plusieurs heures après le décès, le plus souvent dans les 24h.

Deux techniques de prélèvement peuvent être utilisées :

- Le prélèvement de la cornée uniquement : seule la lentille transparente (cornée) est retirée.
- Le prélèvement de l'œil : le bulbe oculaire (l'œil entier) est prélevé. La cornée sera par la suite séparée du bulbe.

Après le prélèvement, des prothèses sont placées et les paupières refermées. Les proches peuvent se recueillir auprès du défunt, rien n'est visible sur le visage.

Que deviennent les cornées après le prélèvement ?

Les cornées prélevées sont transportées dans une banque de cornées, un établissement qui effectue des contrôles morphologiques et microbiologiques. Après ces vérifications, les cornées peuvent être délivrées pour être greffées le plus souvent entre 10 jours à un mois après le prélèvement.

La greffe

Dans certaines situations, la greffe de cornée est l'ultime alternative thérapeutique pour retrouver la vue.
Les pathologies pouvant conduire à une greffe sont diverses, par exemple : séquelles d'infections, brûlures, maladies héréditaires ou dégénératives.

Lire l'histoire de Carol, greffée de cornée

Une greffe de cornée nécessite peu ou pas de traitement au long cours. Le risque de rejet est faible car elle n'est pas vascularisée.
La durée de vie d'une cornée greffée est souvent supérieure à 15 ans.

La greffe de cornée n'est pas vitale comme peut l'être le don d'organes mais elle est parfois essentielle pour retrouver la vue et donc une vie normale.

Je vis maintenant.
Je décide maintenant.

Contact

Qui pouvez-vous contacter si vous avez d'autres questions ?

swisstransplant.org/reseaudon

Swisstransplant
Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant
Effingerstrasse 1
Case postale
CH-3011 Berne

T +41 58 123 80 00

info@swisstransplant.org
swisstransplant.org

Swisstransplant, septembre 2022